Charte d'utilisation du logotype spécifique « Membre Ostéopathie structurelle »

Le logo membre O.S. est propriété de l'association et il est mis à disposition des membres actifs sous réserve d'adhérer aux conditions d'utilisation définies comme suit :

Le logo membre d'Ostéopathie structurelle est destiné à une utilisation exclusivement professionnelle sur des supports papier, cartes de visite, papier à en-tête (exclure l'utilisation pour la facturation) ou numérique site internet, pages réseaux sociaux ; pour d'autres usages il faut demander l'aval du comité d'O.S.
En effet O.S. désire maîtriser l'usage de sa « marque » et le respect de la déontologie entre ostéopathes.

Trois règles impératives doivent être respectées :

1. Ne diffuser le support numérique du logo à aucun tiers, sauf vos prestataires (imprimeur, webmaster, etc.…)
2. Ne modifier en aucune façon le visuel, ni sur les formes, ni sur les couleurs et pour ce faire n'utiliser que la version professionnelle du logo de marque qui sera fournie aux membres demandeurs ayant adhéré aux conditions d'utilisation.
3. En cas de perte de sa qualité de membre, cesser d'utiliser le logo, le retirer des supports numériques et détruire tous les supports papier existants où il figure.